

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### ARTICLE 1 : COMMANDES

Toute commande qui nous est soumise implique de plein droit acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales d'achat de nos clients, sauf celles que nous aurions expressément agréées. Sauf demande expresse du client, il n'est pas rédigé d'accusé de réception de commande. Nous recommandons toujours de mentionner sur les commandes la dénomination précise de la prestation à effectuer et nous déclinons toute responsabilité pour toute erreur de rédaction de la commande.

### ARTICLE 2 : TRANSPORT

Nos prix sont nets, départ Usine de Bernay. Toutes les prestations de transport font l'objet d'une facturation détaillée au client.

### ARTICLE 3 : PRIX

Les prix applicables sont ceux en vigueur le jour de la réception de la commande. La facturation des prestations se fera selon le tarif en vigueur quelles que soient les indications portées sur la commande.

### ARTICLE 4 : EXPÉDITIONS

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit au client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou la prestation de service ou de réclamer des dommages et intérêts. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire quel que soit le mode d'expédition. Notre responsabilité, concernant le transport, ne peut en aucun cas être mise en cause.

Après un délai de 2 jours à compter de la date de réception des marchandises, aucune réclamation ne sera acceptée.

En cas de manquants ou si les colis présentent des traces d'effraction ou de mauvais traitements les réserves spécifiques devront être faites et confirmées directement au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures.

### ARTICLE 5 : RÈGLEMENT

Le règlement des commandes s'effectue impérativement à l'échéance indiquée sur la facture. Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables à 30 jours fin de mois le 15, par virement, chèque bancaire ou traite à notre compte.

Les factures adressées à l'Etat, aux Collectivités locales et à leurs établissements publics sont payables suivant les modalités prévues par le code des Marchés Publics, y compris les dispositions relatives aux intérêts moratoires qui seront dus de plein droit en cas de défaut de paiement dans le délai requis.

### ARTICLE 6 : CLAUSE DE RESERVE

Sauf report accordé par nous-mêmes, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée, pourra entraîner quelque soit le mode de règlement prévu, la suspension ou l'annulation des ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et l'exigibilité du paiement immédiat de toute créance échue ou à échoir sans mise en demeure préalable.

Il entraînera par ailleurs une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15% de la somme impayée outre les frais judiciaires et intérêts légaux ainsi que l'application d'une indemnité de 40€ au titre des frais de recouvrement

### ARTICLE 7 : GARANTIE, RECLAMATIONS, RETOURS DE MARCHANDISES

Nous nous engageons à effectuer des prestations conformes aux spécifications techniques retenues.

Tout problème survenant sur un produit pour lequel la responsabilité de notre société pourrait être mise en cause, même s'il n'aboutit pas à une réclamation, doit nous être immédiatement rapporté, en précisant l'identification du produit, la nature du problème et les circonstances de celui-ci.

Pour nous permettre d'examiner rapidement vos demandes, nous vous prions d'accompagner vos réclamations des mentions suivantes :

- La désignation et le code de l'article concerné,
- La date de commande,
- La date de réception et le numéro du bon de livraison,
- Le numéro de lot.
- Le motif détaillé de la réclamation,
- La date et le numéro de facture.

Ces informations devront être accompagnées par des échantillons du produit objet de la réclamation. Si notre responsabilité est reconnue, les frais de transport de retour seront à notre charge.

En aucun cas la société ne pourra être tenue pour responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient ou qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une mauvaise adaptation du produit ou de son utilisation défectueuse. Notre responsabilité ne saurait être engagée pour des produits dont l'emballage unitaire aurait été détérioré.

### ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DES CARACTÉRISTIQUES DE NOS PRESTATIONS

Dans un souci d'amélioration constante de nos prestations, nous nous réservons le droit de modifier certaines caractéristiques sans préavis, dans la mesure où ces améliorations ne modifient pas le cahier des charges retenu par les parties.

### ARTICLE 9 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Toutes les contestations sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de rattachement du siège social de la société.

---

## GENERAL CONDITIONS OF SALES

### ARTICLE 1 : ORDERS

The placing of orders indicates acceptance of our general conditions of sales without reservation, despite contrary stipulation in the customer's general conditions of purchase, except those we could have expressly accepted. Unless formal customer's request, no acknowledgement of receipt will be written for order. It is always recommended to mention the exact designation of the requested service on your order and refuse responsibility for any incorrect order.

### ARTICLE 2 : TRANSPORT

All prices are quoted net, ex-factory Bernay. All transport services will be charged on a detailed invoice.

### ARTICLE 3 : PRICES

Applicable prices are those in effect on the day of order reception. Orders will be invoiced based upon prices despite any instructions mentioned on order.

### ARTICLE 4 : SHIPMENTS

Delivery deadlines are given for information only and possible delays do not allow the buyer to cancel the sale, refuse goods or services, or to claim damages.

Goods travel on the consignee's risk however they are shipped. We will not be held responsible for any claim on shipment. No claim will be accepted more than 2 days after reception of goods. In case of loss or damage, specific reserves must be made and mentioned to the carrier by registered mail with return receipt within 48 hours.

### ARTICLE 5 : PAYMENT CONDITIONS

The payment of orders is necessarily made at term indicated on the invoice. Without prior agreement, invoices have to be paid 30 days end of month.

### ARTICLE 6 : RESERVATION CLAUSE

Without payment report previously agreed by us, non payment at settlement date will, whatever the method of payment, lead to postponement or cancellation of the pending orders without prejudice to any other caction and to immediate payability of every expired or to fall due financial claim without prior payment's notice. Moreover this lack of payment may lead to a contentious intervention and implementation (as damages) of an indemnity equal to 15 % of the unpaid amount plus judicial fees and legal interests as well as the 40€ for dunning expenses.

### ARTICLE 7 : GUARANTEE, CLAIMS, RETURNS AND EXCHANGES

We engage on providing services in accordance with the definite technical specifications. All problems with products on which our responsibility could be implicated, even if they do not result in a claim, must be promptly reported to us, including identification of the product, nature of the problem, and circumstances of the problem.

In case of claim and to allow us to consider your return, please provide the following informations :

- Name and code number of the concerned item,
- Date of order,
- Date of receipt and number of delivery bill,
- Lot number of the product.
- Exact reasons for the claim,
- Date and number of the invoice.

These data will be accompanied by samples of product. Should our responsibility be engaged, return expenses will be on our account We shall never be held responsible for corporal or material damages whatever their origin or which could be the direct or indirect consequence of a poor adaptation of the product or of its defective use. We will not be held responsible for products with damaged packing.

### ARTICLE 8 : MODIFICATIONS FOR OUR FEATURES

Having concern for a steady improvement of our services, we reserve right to modify our features without notice, as long as shchedule of conditions keeps unchanged.

### ARTICLE 9 : JURISDICTION

Local court of Commerce of our headquarter has exclusive competence of any dispute which will be governed exclusively by French Law.